



## À VOIR SUR VOTRE CHEMIN

### Margon

La commune de Margon s'étend au confluent de la vallée de la Cloche et de l'Huisne. Sur son éperon rocheux, s'élève l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel. L'abside et ses trois contreforts révèlent l'origine romane de l'édifice (XI<sup>ème</sup> siècle), bâti de pierres blanches. L'église témoigne d'adjonctions réalisées au XVI<sup>ème</sup> siècle, notamment le bas-côté nord, sa voûte et la tour quadrangulaire du clocher. À l'intérieur du chœur se trouvent deux grandes statues : sainte Scholastique et saint Benoît, qui proviennent de l'abbaye d'Arcisses. Placé sur une tribune gothique construite en 1904, un petit orgue romantique complète l'ensemble.

### La base de loisirs de la Borde

Le plan d'eau de la Borde, à Margon, est aménagé en base de loisirs. De très nombreuses activités peuvent y être pratiquées : pêche, nautisme (pédalo, barque, planche à voile, ... à louer sur place), jeux pour enfants, promenade à pied et VTT.

### La vallée de la Cloche

La Cloche est une rivière bucolique avec sa vallée bordée de très nombreuses pâtures où paissent des bovins et des chevaux souvent de race percheronne. Elle prend sa source sur la commune de Frétigny et, grossie de l'Arcisses à Ozée, elle se jette dans l'Huisne. Riche en truites, elle suscite la curiosité de nombreux pêcheurs.

### Le manoir de Champeaux

En contrebas de la route de Condé, Champeaux domine la vallée de l'Huisne où pâturait autrefois un florissant élevage de chevaux percherons. Le manoir fut l'un des premiers restaurés de la région (dès 1953).

Au logis, éclairé par des fenêtres à meneaux (dont les montants sont en pierre de taille), sont juxtaposés l'ancienne porterie (loge du portier) et différents corps de bâtiments.

Balisage	GR® itinéraires de Grande Randonnée	GRP® itinéraires de Grande Randonnée de Pays	PR itinéraires de promenade et de randonnée
Continuité de direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

Circuit agréé par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir et balisé en jaune.



## ACCÈS

Autoroute A 11 « L'Océane », sortie Brou / Nogent-le-Rotrou (20 km)  
D 923 Chartres - Nogent-le-Rotrou - Margon  
Ligne SNCF Paris-Montparnasse / Le Mans, gare à Nogent-le-Rotrou



## HÉBERGEMENT/RESTAURATION



Meublés de tourisme et chambres d'hôtes à Margon et Nogent-le-Rotrou ; Hôtels à Nogent-le-Rotrou  
Camping à Nogent-le-Rotrou  
Restaurants à Margon et Nogent-le-Rotrou  
Ravitaillement à Margon et Nogent-le-Rotrou



## CHARTE DU RANDONNEUR

- Ne pas s'écarter des chemins balisés
- En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire au descriptif papier
- Respecter la nature et la propriété privée
- Ne pas abandonner ses débris
- Eviter de fréquenter les circuits en période de chasse
- En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables (ou de bottes) notamment pour les circuits passant en forêt
- Prendre garde aux vipères
- Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage
- Tenir les chiens en laisse

## INFORMATIONS

Comité Départemental du Tourisme  
02 37 84 01 00  
[www.tourisme28.com](http://www.tourisme28.com)  
[infos@tourisme28.com](mailto:infos@tourisme28.com)

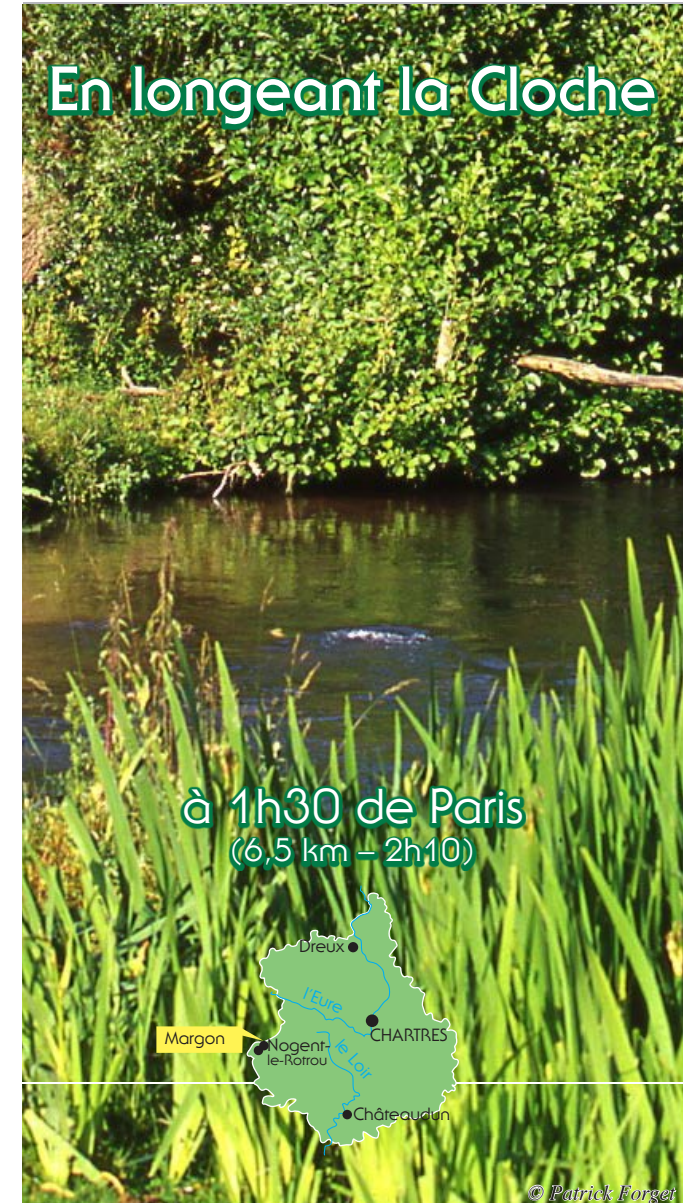
Office de Tourisme de Nogent-le-Rotrou  
02 37 29 68 86  
[contact@nogentleotrou-tourisme.fr](mailto:contact@nogentleotrou-tourisme.fr)

MARGON  
Parc naturel du Perche





Eure & Loir  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

## En longeant la Cloche



à 1h30 de Paris  
(6,5 km – 2h10)

Margon  
**En longeant la Cloche**  
 6,5 km – 2h10

-  OT/SI
-  Parking
-  Commerces
-  Restaurant
-  Hébergement
-  Camping
-  À voir



ACTUAL 2009  
 +33 (0)3 25 71 20 20  
 REPRODUCTION INTERDITE  
 SAUF AUTORISATION  
 www.actual.tm.fr  
 actual@actual.tm.fr

**D**épart : Base de la Borde.  
 Remonter la route d'accès à la base et tourner à droite. Après la première impasse à droite, descendre la rue des Lavandières. Emprunter le pont sur la Cloche. À la sortie du passage couvert, prendre le sentier à gauche et longer la rivière. Passer le pont à droite et **traverser avec prudence** pour descendre par les marches et poursuivre le long de la Cloche.  
 Au bout du sentier, monter à gauche. Au « Cédez passage », continuer à droite vers la vallée sur la D 103.  
**1,6 km** : Quitter la D 103 et emprunter le chemin qui monte à gauche. Continuer par le chemin de terre, puis tourner à gauche par la petite route.  
**2,2 km** : Aux Gaudinières, tourner à droite. À l'Auberdrière, continuer le chemin en face. Tourner à gauche pour passer la Cour Bailleau et rejoindre la D 923.  
**4 km** : Traverser avec prudence et prendre le chemin en face.  
**5 km** : À la fourche, tourner à gauche et continuer ensuite par la petite route à gauche.  
**5,8 km** : Tourner à droite et suivre le chemin jusqu'à Margon. Tourner à droite, puis à gauche jusqu'à la base de loisirs.  
**6,5 km** : Arrivée.